Dénomination sociale et adresse du siège social de l'entreprise

 Lieu et date

 Nom, prénom et adresse du salarié

LRAR (ou remise en main propre ou e-mail)

Objet : information préalable

Madame, Monsieur,

**=> Dans le cas d’une vente de fonds de commerce par l’entreprise :**

« Nous vous informons par la présente, sans qu'il s'agisse d'une offre de vente, en application des dispositions de l’article L. 141-28 du code de commerce, que Monsieur X souhaite vendre le fonds de commerce qu’il détient et qui est actuellement exploité par la société Y. Vous avez la possibilité de présenter une offre d’achat de ce fonds de commerce. Vous êtes tenus par une obligation de discrétion à l’égard de cette information dans les conditions prévues à l’article L. 141-25 du code de commerce, qui peut être sanctionnée disciplinairement et/ou devant les juridictions civiles. Vous avez la possibilité de vous faire assister par la personne de votre choix. Dans ce cas, vous serez tenu d’en informer le chef d’entreprise dans les meilleurs délais. La personne qui vous apportera une assistance sera soumise à une obligation de confidentialité. »

**=> Dans le cas d’une vente de parts sociales d’une SARL :**

« Nous vous informons par la présente, sans qu'il s'agisse d'une offre de vente, en application des dispositions de l’article L. 23-10-1 du code de commerce, que Monsieur X, associé majoritaire de la SARL Y, souhaite vendre une participation représentant plus de 50 % des parts sociales. Vous avez la possibilité de présenter une offre d’achat pour cette participation. Vous êtes tenus par une obligation de discrétion à l’égard de cette information dans les conditions prévues à l’article L. 23-10-3 du code de commerce, qui peut être sanctionnée disciplinairement et/ou devant les juridictions civiles. Vous avez la possibilité de vous faire assister par la personne de votre choix. Dans ce cas, vous serez tenu d’en informer le chef d’entreprise dans les meilleurs délais. La personne qui vous apportera une assistance sera soumise à une obligation de confidentialité. »

Nom, prénom

Qualité

Signature

\*Le vendeur et/ou l’entreprise n’ont d’obligation d’informer les salariés que de la volonté du vendeur de procéder à une vente et du fait que les salariés peuvent présenter une offre d’achat. La loi n’impose la transmission d’aucune autre information et d’aucun document relatif

au fonctionnement, à la comptabilité ou à la stratégie de l’entreprise.

\*\* Exemple de lettre issu du Guide Pratique du Ministère de l’Economie